



Pardevant Les notaires Royaux
Sous signés au bourg de Moyers susdits
le quinze janvier mil sept cent
quatre vingt six, fut présente
Françoise Bourdelie veuve de feu
Leonard Mian tutrice naturelle de
leurs enfans mineurs demourante au
village de Langladure paroisse du présent
bourg de Moyers laquelle a volontairement
reconnu et Concése avoir reçu tout
presentement au vu des notaires Royaux
Sous signés en bonnes lippes de leurs
De Joseph Fichon Laboureur
demourant au village des Bordes
même paroisse de Moyers à ce présent
et acceptant pour Leonard Coutinon
son gendre de present en la ville de
Bordeaux la somme de cent dix livres
faisant le montant de l'obligation
Consentie par led. Coutinon aud. feu
Leonard Mian devant les sous signés
et son Confrere notaires Royaux le seize
mars 1784. Duesment en led. De laquelle
dite somme de cent dix livres montant
de lad. obligation, led. Bourdelie
aud. nom s'en est contentée, et lui
accorde quittance finale et
générale aud. Coutinon et à
ceux de lui ayant droit et cause

